



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 32576

## Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les propositions formulées par le syndicat national des agents de l'éducation nationale concernant l'évolution des métiers des personnels ouvriers et de laboratoire. Ayant alerté depuis de nombreuses années les pouvoirs publics sur les dysfonctionnements qu'engendrent les politiques académiques de répartition des emplois, cette organisation souhaiterait que cesse la déqualification des emplois des personnels de la filière ouvrière et propose que soit étudié un véritable barème national tenant compte des effectifs élèves, des surfaces bâties et non bâties, de la spécificité des établissements. Cette organisation est également favorable à la mise en place d'une véritable politique de mutualisation et propose également la mise en place d'un métier sur la sécurité des biens et des personnes pour répondre aux problèmes d'insécurité. Il lui demande quel est son avis sur l'ensemble de ces propositions.

## Texte de la réponse

Au titre des exercices 1998 et 1999, les effectifs de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS) ont été renforcés par 1 836 emplois supplémentaires. Cet effort budgétaire sera poursuivi en 2000. En ce qui concerne la procédure de répartition des moyens au plan national, les emplois destinés au service de promotion de la santé et au service social en faveur des élèves sont attribués en fonction du positionnement de chaque académie au regard de divers indicateurs de difficultés sociales, tels que la proportion d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, la proportion d'élèves ayant un fort retard à l'entrée en sixième et le poids des élèves de nationalité étrangère. S'agissant des emplois appartenant aux autres filières, la répartition est opérée au vu d'un classement comparatif des académies au regard de leurs charges et de leurs moyens, actualisé chaque année lors de la rentrée scolaire. Ce classement n'est pas établi au prorata des seuls effectifs d'élèves, mais prend également en compte le nombre des établissements, ainsi que divers paramètres significatifs, tels que le nombre d'internes et de demi-pensionnaires, les perspectives démographiques, le poids des petits établissements et de la ruralité et la charge supplémentaire que représente au sein d'une académie le nombre d'élèves scolarisés en zones d'éducation prioritaires ou dans des établissements sensibles. Conformément aux règles de déconcentration, la ventilation des moyens au sein des académies relève de la compétence des recteurs. A cet égard, la démarche de contractualisation engagée par l'administration centrale, et visant notamment à partager avec l'autorité académique les outils de connaissance et d'analyse des situations, devrait permettre d'améliorer les conditions de répartition des moyens au plan local. S'agissant de la sécurité des biens et des personnes, il convient de rappeler que le budget de l'éducation nationale comporte déjà des emplois d'agent de services techniques et d'ouvrier d'entretien et d'accueil, sur lesquels sont rémunérés des personnels compétents, spécifiquement chargés de la surveillance et du gardiennage des bâtiments scolaires et administratifs. Enfin, les travaux menés dans le cadre de la table ronde IATOS ont conclu à la nécessité d'une réflexion portant sur les besoins des établissements scolaires dans le domaine de la filière ouvrière, et notamment les métiers de l'encadrement. Un dialogue sur le thème de la rénovation et de la modernisation de cette filière a donc été engagé avec les

organisations syndicales représentatives de ces personnels. Après avoir dressé un état des lieux de la situation des corps et des spécialités, les discussions ont notamment porté sur les missions, le déroulement des carrières, les itinéraires professionnels, les modalités de recrutement et la requalification professionnelle. Diverses propositions ont été formulées par les partenaires sociaux. Certaines d'entre elles pourraient être mises à l'étude dans le cadre de groupes de réflexion à la rentrée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32576

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 1999, page 4227

**Réponse publiée le :** 13 septembre 1999, page 5378